

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

**L'ARGUENON**

Département des CÔTES D'ARMOR (22) / Commune de PLANCOËT (22172)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Pont de Plancoët	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Commune de Plancoët repérable sur le Scan Littoral. Nécessité du choix de 1 pont sur au moins 3 traversant l'Arguenon au niveau de la commune de Plancoët. Choix réalisé grâce à l'exploitation de la donnée SIG transmise par la DDTM 22 (en jaune sur l'image ci-dessous). Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

